

SÉLECTION DNCA MIXTE ISR

Une gestion patrimoniale ayant un impact environnemental et social positif

Un fonds pour répondre aux enjeux de Responsabilité d'Entreprise et de Transition Durable.

Sélection DNCA Mixte ISR est un nourricier du maître «DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA» de la SICAV luxembourgeoise «DNCA INVEST» géré par DNCA FINANCE. L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le compartiment maître a pour objectif de surperformer l'indice composite 30% MSCI World All Countries World Net Return + 70% Bloomberg Barclays Global Treasury Index Euro Hedged calculé coupons et dividendes réinvestis, sur la période d'investissement recommandée (3 ans).

Le compartiment maître est géré en tenant compte de principes de gestion Durable et Responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise et de la contribution à la Transition Durable. La stratégie d'investissement globale **du portefeuille pourra se composer jusqu'à 100% dans des obligations libellés en euros ou autres devises, émis par des émetteurs publics ou privés et jusqu'à 50% en actions** ou titres équivalents d'émetteurs appartenant à toutes les catégories de capitalisation boursière, dont le siège social est dans un pays de l'OCDE. Le risque de change ne dépassera pas 100% de l'actif net.

En cas de conditions de marché défavorables, le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif net en instruments du marché monétaire. Le Compartiment maître peut également investir dans des instruments financiers dérivés listés sur les marchés réglementés ou de gré à gré, lorsque le gérant estime leur recours plus approprié notamment en terme de coûts de transactions plus faibles.

La répartition du portefeuille entre les classes d'actifs varie en fonction de la conjoncture économique et de l'évolution des marchés financiers.

Une gestion ISR de conviction flexible et diversifiée en actions et obligations

Le portefeuille de Sélection DNCA Mixte ISR s'appuie sur un processus de gestion dit «top-down» qui vise à définir dans le contexte économique et financier actuel les grandes classes d'actifs à privilégier. Au sein de Sélection DNCA Mixte ISR les gérants y associent également une approche «bottom-up» permettant une sélection rigoureuse des titres actions et des obligations d'entreprises réalisées par les spécialistes de DNCA. **La sélection des titres en portefeuille s'appuie sur l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** à chaque étape du processus d'investissement. Le compartiment maître DNCA Invest Beyond Alterosa bénéficie du label ISR français.

LES POINTS CLÉS

- Une gestion active, diversifiée et patrimoniale
- Une approche patrimoniale au travers d'un portefeuille qui cherche à s'adapter aux différentes configurations de marché via un arbitrage entre plusieurs classes d'actifs
- Une équipe de gestion expérimentée
- Profil de risque : 3/7 (voir détail au verso)
- Votre investissement comporte une certaine prise de risque, dont le risque de perte en capital (voir détail au verso)

FOCUS



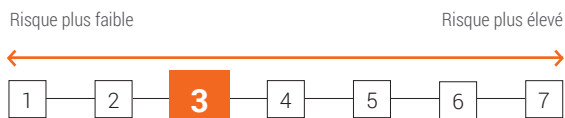
Aujourd'hui adossée à Natixis Investment Managers, **DNCA Finance** est reconnue pour développer une gamme de fonds simple, lisible et performante

autour de 5 pôles d'excellence en gestion **Taux, Performance Absolue, Mixte, Actions et ISR (Investissement Socialement Responsable)**. Sa philosophie d'investissement découle d'une approche exclusivement fondée sur une **gestion fondamentale, active et patrimoniale**.

La politique d'investissement est le résultat d'un échange permanent d'idées et avant tout d'une analyse macro-économique et de la valorisation des sociétés. Les gérants sélectionnent des valeurs par rapport à leurs qualités fondamentales et non pour leur appartenance à un indice. Ils recherchent en permanence les meilleures opportunités pour optimiser le couple rendement/risque des fonds.

(1) Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/ Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/FIA dépasse 90 % de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion. (2) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs. (3) Eurostoxx 50 : Indice actions représentatif des 50 plus grandes capitalisations de la zone euro. Il est disponible sur le site www.stoxx.com. FTSE MTS Global : Indice représentatif des emprunts obligataires à taux fixe libellés en euro émis par les états membres de la zone euro ayant une durée résiduelle d'un an minimum. Il est disponible sur le site Internet www.ftserussell.com. (4) L'obligation convertible est une obligation qui donne à son détenteur, pendant la période de conversion, la possibilité de l'échanger contre une ou plusieurs actions de la société émettrice. L'obligation convertible s'assimile à une obligation classique avec une option d'achat sur des actions nouvelles de l'émetteur. Elle présente donc un risque actions. (5) Nous vous invitons à prendre connaissance du prospectus de la SICAV dans lequel figure de plus amples informations. (6) Asset-Backed Securities : titres adossés à des créances de crédit à la consommation, crédit automobile, contrats de leasing, titres d'Etat... Mortgage-Backed Securities : titres adossés à des créances hypothécaires.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

LES RISQUES

Au travers de son investissement dans le compartiment DNCA Invest Eurose, le fonds Sélection DNCA Eurose est exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : le capital n'est pas garanti,
- Risque de taux lié à l'investissement en produits de taux (obligataires et monétaires),
- Risque de crédit lié à l'investissement en produits obligataires,
- Risque actions,
- Risque lié aux investissements en produits dérivés,
- Risques spécifiques liés aux véhicules de titrisation : titres adossés à des actifs (ABS) et titres adossés à des créances hypothécaires (MBS),
- Risque lié aux titres en difficulté, lié à l'investissement en titres ayant en titres ayant une notation inférieure à CCC à long terme ou l'équivalent par Standard & Poor's, titres considérés comme spéculatifs,
- Risque de durabilité.

Une définition plus complète des risques est disponible dans le prospectus du FCPE.

LES ÉQUIPES

Natixis Interépargne, la référence en épargne salariale et retraite du groupe BPCE, accompagne les entreprises de toutes tailles dans la mise en place et la gestion de leur épargne salariale et retraite ainsi que de leur actionnariat salarié pour en faire un moteur de performance. Elle s'appuie sur les offres de gestion financière de Natixis Investment Managers, spécialiste de la gestion active au service de l'épargne salariale.

Natixis Investment Managers Solutions s'appuie sur les expertises de plus de 20 sociétés de gestion active dans le monde, affiliées de Natixis Investment Managers, afin de délivrer des solutions sur mesure aux investisseurs grâce à des experts en allocation, gestion des risques et construction de portefeuilles. Natixis Investment Managers Solutions fait partie de Natixis Investment Managers, un des plus importants gérants d'actifs dans le monde.

CONTACTS NATIXIS INTERÉPARGNE

- **Par téléphone** : pour les entreprises 02 31 07 74 74*
pour les épargnants 02 31 07 74 00*
* coût d'un appel téléphonique non surtaxé
- **Par Internet** : www.interepargne.natixis.com
- **Par l'appli mobile** : sur Googleplay et Appstore
- **Par courrier** : coordonnées figurant sur les relevés de compte d'épargne salariale et les avis d'opérations

POINT D'ATTENTION

Ce document à caractère promotionnel, achevé de rédiger en février 2023, est produit à titre purement indicatif et à destination de clients non professionnels. Investissements ESG – Limites méthodologiques : En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds concerné est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires, des modèles et des données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire le Gestionnaire financier à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexacts ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il existe un risque que le Gestionnaire financier évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds.

Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à cet investissement sont indiqués dans les Documents d'Informations Clés (DIC) du FCPE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Le fonds cité dans ce document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le prospectus, Documents d'Informations Clés (DIC) et les documents périodiques sont disponibles sur le site Internet www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur demande écrite auprès de la société de gestion. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : <https://www.im.natixis.com/fr/natixis-investment-managers-international> Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Caractéristiques principales

Nom du fonds	Sélection DNCA Mixte ISR (fonds nourricier de DNCA Invest Beyond Alterosa compartiment de la SICAV DNCA Invest)
Univers d'investissement	Actions et obligations des pays de l'Union Européenne
Fonds de fonds	Oui, FCPE nourricier
Fonds maître	DNCA Invest Beyond Alterosa action SI (compartiment de la SICAV DNCA Invest).
Forme juridique	FCPE
Société de gestion	Natixis Investment Managers International
Déléataire de la gestion comptable	Caceis Fund Administration
Teneur de comptes conservateur des parts	Natixis Interépargne
Dépositaire	Caceis Bank France
Date de création	29/12/2015 ⁽¹⁾
Devise	Euro
Indicateur de référence ⁽²⁾	30% MSCI World All Countries World Net Return + 70% Bloomberg Barclays Global Treasury Index Euro Hedged calculé coupons et dividendes réinvestis
Affectation des résultats	Capitalisation
Valeur de la part à la constitution	20 €
Durée minimale de placement recommandée	3 ans ⁽²⁾
Fréquence de valorisation	Quotidienne

(1) Au 30/07/2021 : Modification du fonds maître et de la stratégie d'investissement. - (2) L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds. (3) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

Commissions et frais

- **Commissions, à la charge du souscripteur ou de son entreprise** :
 - souscription à l'entrée : au plus égale à 5 % du montant du versement
 - rachat à la sortie : néant
- **Commissions indirectes, à la charge du fonds** :
 - souscription : néant
 - rachat : néant
- **Frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds** :
0,70 % TTC maximum l'an de l'actif net pour la part I et A0, 1.20% pour la part A1, 1.41% pour la part A2, 1% pour la part R, 1.57% pour la part RE.
0.70% TTC maximum l'an de l'actif net, à la charge de votre entreprise, pour la part I2.
- **Frais de gestion indirects, à la charge du fonds** :
0,80 % TTC maximum l'an de l'actif net⁽⁴⁾

(4) Les frais de gestion indirects sont les frais de gestion liés à l'investissement dans d'autres Fonds. Dans le cas d'un FCPE nourricier, les frais de gestion indirects correspondent aux frais de gestion totaux maximums du fonds maître, qui viennent s'ajouter à ceux du Fonds nourricier.